

# LES CAHIERS DE DOLEANCES

## Une répétition malheureuse ?

« La bonne conservation des archives, un enjeu démocratique », c'est le premier titre du sommaire qu'on trouve sur le site FranceArchives, portail national des archives - une bonne illustration de l'expression « se payer de mots », si on considère le sort qui a été réservé aux Cahiers de doléances.

Le statut qu'on doit reconnaître aux Cahiers est primordial. Il détermine le traitement et l'usage qui doit et peut en être fait. Marie-Anne Chabin, archiviste, écrivain, professeur à Paris 8 le précise clairement : « les cahiers de doléances sont des documents d'archives dès leur création ». Dès lors, obligation était faite au gouvernement qui les a centralisés de respecter à leur égard les règles relevant du Code du patrimoine (notamment « assurer la sécurité des documents, le respect de l'unité des fonds et de leur structure organique, la qualité scientifique et technique des instruments de recherche, la compatibilité des systèmes de traitement et la mise en valeur du patrimoine archivistique » Article R212-3).

Premier manquement grave à cette obligation, constaté par Marie-Anne Chabin : « la compétence archivistique a été totalement absente de cette opération sauf pour récupérer le matériel après la bataille ». La « bataille », c'est à dire l'acheminement chaotique de ces Cahiers par des « prestataires divers et variés », les exclusions et ratés des opérations de numérisation (pour lesquelles ils ont été parfois « démembrés, déreliés ou découpés »), les pertes pures et simples, les exclusions pour arrivées hors délai, les scans et transcriptions incomplets, les mises au rebut faute d'entrer dans les thématiques choisies pour le traitement algorithme des « idées » exprimées (comme « les opinions sur la situation sans revendication spécifique, la dénonciation du mépris, les témoignages de vie, les espoirs et surtout les craintes... »). La liste est longue. Marie-Anne Chabin estime que 30 à 40% du contenu d'information des cahiers ont été passés à la trappe. « les cahiers, dit-elle ont été traités avec bien peu de considération, pour ne pas dire avec mépris. » Ce même mépris, du reste, avec lequel le président Macron, son gouvernement et la majorité des médias ont traité le Mouvement des gilets jaunes. Rien donc, finalement, de bien étonnant dans ce constat de maltraitance.

Première mise au point : les Gilets jaunes, même s'il s'y sont montrés majoritaires, ne sont pas les seuls contributeurs des Cahiers.

Seconde mise au point : Contrairement à ce qu'on a pu lire ici ou là, les Cahiers ne sont pas une initiative du gouvernement. Ils ne sont pas non plus celle du Mouvement des gilets jaunes, bien que celui-ci ait créé les conditions de leur apparition. L'initiative, en réalité, revient à l'Association des maires ruraux de France qui a lancé l'opération « mairie ouverte », relayée par l'Association des maires de France.

Les confusions de ce genre fleurissent en période de crise, ne manquent pas d'être exploitées et finissent par obscurcir le jugement. Au vu du mépris évoqué plus haut, il faudrait être d'une naïveté infantile pour voir dans le Grand débat national initié par E. Macron (au prix de douze millions d'euros), autre chose qu'un contre-feu devant la pression grandissante des revendications et des exigences portées par le Mouvement des gilets jaunes (mouvement franchement hostile à sa personne et sa politique, plébiscité qui plus est par une large majorité de la population). Un nouveau pas est franchi dans le confusionnisme avec l'introduction par E. Macron des Cahiers citoyens et d'expression libre venus, sans même les mentionner, se superposer aux Cahiers de doléances préexistants, phénomène spontané quant à lui, inattendu et sans doute unique au monde par son ampleur.

Sauf, de nouveau, à être d'une naïveté infantile, il est impossible de ne pas voir dans ces manœuvres présidentielles autre chose qu'une volonté de réduction et d'extinction d'une fièvre sociale dans un cadre de son invention ; autre chose que la concentration dans sa personne de tout droit de réponse, comme s'il était à la fois l'unique représentant du peuple et l'unique destinataire des contributions de ces Cahiers. Comme si cette mobilisation où se revendiquait jusqu'au droit de vivre devait se satisfaire de mots et d'une énième salve de promesses. Cet exercice théâtralisé tournant le plus souvent au monologue n'a cherché qu'à détourner pour le

stériliser le besoin de dialogue entre citoyens et d'écoute de la part de leurs élus (dans un contexte déjà ancien de crise de la représentation). En fin de compte, il n'a fait qu'accuser encore le déséquilibre des pouvoirs d'expression et d'action à l'intérieur de l'État et entre l'État et les citoyens. Il a aussi révélé la vanité des dispositifs dits de participation citoyenne dont ne tirent bénéfice en gros que des associations ou des sociétés de conseil, des élus et des entreprises en quête d'accès aux marchés publics.

Les Cahiers ont au moins révélé cette chose étonnante : les gens, qui étaient censés n'être rien, les petites gens, les citoyens ordinaires pensent, jugent, savent lire et écrire, et les mots de démocratie et de république évoquent chez eux autre chose que des éléments de langage creux et insincères. Pire, ils ont réussi à incarner de multiples façons la fraternité dont la République n'a jamais su que faire à part l'inscrire sur des frontons ou ses entêtes ; ils ont des idées pour un monde plus juste, des idées de réformes pratiques et applicables sans délai, des revendications constitutionnelles fondées (telles que le R.I.C., le passage à une sixième République ou la prise en compte des votes blancs).

Les interlocuteurs privilégiés du super-représentant qu'a voulu personnaliser E. Macron ne sont pas « son » parti, « son » gouvernement ni même l'Assemblée, encore moins le peuple mais à l'évidence les cabinets de conseil, grassement rémunérés sur les deniers publics, dont certains ont eu la charge d'exploiter la masse de données tirées des Cahiers - avant de recevoir l'ordre gouvernemental de les éliminer de leurs serveurs (ordre intervenu après l'incendie de Notre-Dame, événement dans lequel s'est anéanti la promesse d'E. Macron de leur donner suite). S'ils sont ressortis de la voie de garage où ils avaient abouti, « enterrés » avec la fameuse et coûteuse Mission du Grand débat, c'est grâce à la ténacité du maire d'une petite commune, Fabrice Dalongeville, relayé par la députée Marie Pochon. S'en est suivi en janvier de cette année, soit cinq ans après les faits, une proposition de résolution relative à la publicisation des doléances. Sa discussion, programmée pour l'été dernier, a fini sur une nouvelle voie de garage par l'effet brutal de la dissolution de l'Assemblée nationale décrétée par E. Macron.

Mais qui étaient les destinataires des Cahiers ? Tous les détenteurs du pouvoir politique. Et visiblement, personne parmi ceux-ci n'a manifesté l'intention ferme d'exploiter ce matériau pourtant foncièrement démocratique. Faute d'intérêt ? Ce serait en ce cas à s'interroger sur la conception qu'ils se font de la fonction qu'ils occupent. Faute de temps ? Cela nous ramènerait à la marche forcée avec laquelle toute la société est amenée (prétendument sans solution alternative mais sans possibilité non plus d'être entendue) à s'adapter à la loi d'un grand marché mondialisé. L'urgence permanente, qui en est l'émanation, justifierait tout, sauf la nécessité de sa propre existence.

Potentiellement riches d'enseignements, les Cahiers sont d'ors et déjà un objet d'étude pour l'historien et le sociologue. Mais ils interpellent tout autant le simple citoyen ; après tout, les contributeurs ne représentent-ils pas ses pairs, en quelque sorte ? Dans la mesure où ces Cahiers sont indissociables du Mouvement des gilets jaunes, symptôme d'une grave crise démocratique de nos « démocraties », on ne pourra éviter d'y voir l'une des conséquences majeures de la confiscation du politique au profit des partis et des partenaires sociaux, en même temps qu'un début apparent de re-politisation de la société civile.

Les Cahiers de doléances nous ramènent tristement à leurs homologues présentés lors des états généraux de 1789. Dans l'une des contributions citées dans le documentaire Les doléances, il est écrit en substance, en forme d'avertissement : Nous sommes le sol sur lequel vous marchez. Si nous nous effondrons, vous tombez avec nous... Deux siècles et demi se sont écoulés et ce bégaiement de l'Histoire aura du mal à apparaître comme la marque d'un progrès. Elle sera plutôt celle de la permanence de forces anti-démocratiques attelées à la conquête du pouvoir.

« Le progrès de l'homme, disait Aldous Huxley, est venu de sa capacité d'organisation sociale. (...) ce n'est que lorsque la société a atténué et, en grande partie, aboli la lutte pour l'existence personnelle, que l'homme de valeur peut donner toute sa mesure. Et ce n'est que dans une société bien organisée que les fruits de son travail peuvent être sauvés, pour l'enrichissement des générations futures. » Tour du monde d'un sceptique, 1926.